



ENGAGÉ·ES  
AU QUOTIDIEN

## ***Groupe de travail départemental du 20 novembre 2025***

### ***Présentation des dispositifs d'adaptation et de scolarisation des élèves en situation de handicap***

**Représentant·es de l'administration** : les IEN ASH, l'A-DASEN, Cheffe de la DOS, DASEN.

#### **Présentation de l'administration départementale d'un diaporama.**

Le DASEN revient sur les raisons de l'organisation de ce groupe de travail premier et second degré consacré à l'école inclusive. Il indique que le temps dédié aujourd'hui est conséquent. L'ARS qui devait être présente est excusée. Ce groupe de travail a vocation à se réunir tous les ans car l'école inclusive impacte de façon positive ou de façon plus compliquée pour les équipes sur le terrain. Le DASEN indique qu'il y a des problèmes et qu'il faut faire le point dans une instance pour recueillir les remarques, les observations et nos limites. Des élèves sont sur liste d'attente. Des AESH ne sont pas affectées auprès de tous les enfants notifiés. Il s'agit de l'École pour tous et de la nécessité de faire réussir tous les élèves.

Entre 2020-2025, il y a une augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap (+56%). Une inversion de la courbe entre 1er et 2nd degré est observée en 2023 alors que nationalement il y a autant d'élève du 1er que du 2nd degré.

En 2024, il y a 5% d'élèves en situation de handicap dans le milieu ordinaire. Dans l'Oise, la situation « n'est pas aussi prégnante que l'on pourrait le penser » puisque le taux d'élèves en situation de handicap est inférieur au niveau national et aux deux autres départements de l'Académie d'Amiens.

Sur ces 5 % d'élèves en situation de handicap, 45% sont scolarisés dans le 1er degré, 45% dans le second degré et 10% des élèves en situation de handicap le sont dans le médico-social. Des élèves scolarisés en UEMA relèvent uniquement du médico-social. Alors que ceux scolarisés en UEE relèvent de l'Éducation Nationale. Il faut distinguer les UEI (i = interne, la classe est dans l'établissement médico-social et relève donc de ce dernier) des UEE (e = externalisée, la classe est dans une école ou un établissement du secondaire). A partir du moment où un élève est scolarisé dans une école ordinaire cela compte pour l'enseignement ordinaire (même une heure). Le taux départemental est très proche du taux national. Les PSA (pour Projet de Scolarisation en Alternance) sont à développer.

Les objectifs : développer les dispositifs et les moyens, améliorer le maillage territorial, renforcer les coopérations médico-sociales et éducation nationale, accompagner les enseignant·es et les AESH dans la formation.

L'évolution des pratiques professionnelles et pédagogiques nécessite toujours plus d'attention et des actions à renforcer. Les IEN ASH indiquent vouloir renforcer les actions sur l'accès aux apprentissages des élèves avant de parler de l'accompagnement humain.

### **Les moyens humains dans le département (ETP = équivalent temps plein) :**

- 535,5 ETP au total pour l'école inclusive, dont :
  - 340.25 ETP 1er degré
  - 164 ETP 2nd degré
  - 32.25 ETP pour le privé sous contrat.

**Pour le 1er degré** : 4700 ETP (enseignant·es du premier degré) au total pour le département dont 340 ETP pour l'école inclusive.

**Le DASEN** indique que le nombre d'enfants sur liste d'attente d'un ESMS est remonté par les DASEN et les Recteurs à la DGESCO. L'enjeu est important, il s'agit de la capacité pour l'Éducation Nationale à peser sur l'affectation réelle en ESMS qui n'est pas de son ressort et qui n'est pas non plus celui de l'ARS. Le problème est que des élèves ne sont pas à leur place. Quand un ESMS dit qu'il ne peut pas accueillir tel ou tel enfant car « il est trop dur », il y a un sujet. Quelle influence de l'Éducation Nationale sur les ESMS pour que tous nos élèves soient accueillis dans les ESMS ? Le DASEN évoque aussi l'amendement CRETON qui est juste mais bloque du coup le nombre de places en ESMS. Dans certaines situations, il peut y avoir des sorties d'ESMS mais elles sont très rares. Il n'y en a pas suffisamment. L'enjeu est aussi national. De quels outils l'Éducation Nationale peut-elle bénéficier pour parler des admissions dans le médico-social ? Il s'agit là d'un défis qui pourrait amener des aménagements législatifs : dans le département il y a plus de 500 élèves en attente d'une affectation.

**IEN ASH** : pendant des années le pays a fonctionné sur deux approches : le milieu ordinaire et le milieu du handicap. Aujourd'hui il y a la logique inclusive. L'École il n'y en a qu'une. Quand il y a trois élèves dans un groupe classe dans le médico-social : est-ce encore l'École ? Évidemment les personnels essaient de reconstruire le lien, de ramener des élèves des ESMS vers le milieu ordinaire. Il ne faut pas penser que la scolarisation se passe d'un côté ou de l'autre. On pense de plus en plus à des temps de scolarisation partagé. Par exemple les ITEP (ex-institut de rééducation) sont passés en DITEP (dispositif), il y a 8 ans. Le médico social n'est plus l'endroit où on relègue nos élèves. L'inclusion c'est quand tout le monde est là. Le médico-social tout le monde n'est pas là. Aujourd'hui les ESMS ne doivent pas être loin de tout le monde. Il y a là un défis qui persiste.

**FSU** : D'autres chiffres au quotidien nous interpellent. Le quotidien des collègues et de ce qui nous est remonté ce sont des insultes, des coups, des crachats. C'est violent. Il y a une inquiétude. Une forte inquiétude. Les collègues sont démuni·es, épuisé·es. Leur santé se dégrade du fait de ces conditions d'exercice. Que faites-vous ?

La FSU redonne aussi les raisons pour lesquelles elle demande depuis 3 ans, un groupe de travail au niveau départemental au sujet de l'inclusion. Le sujet est explosif et c'est peu de le dire. Nous recevons des alertes quotidiennes ou presque. Encore ce matin : « Je viens de me faire insulter et taper. 2 coups de poings dans le ventre »

Quelques chiffres issus du RSST dématérialisé (15 jours) : pour l'académie d'Amiens : 1039 faits concernant les risques psychosociaux - exigences émotionnelles et 345 concernant aussi les risques psychosociaux mais sur le versant des rapports sociaux et de la reconnaissance au travail. Pour notre département c'est respectivement : 345 situations sur le versant des exigences émotionnelles et 93 sur celui des rapports sociaux et de la reconnaissance au travail le tout depuis 1 an 1 mois et 1 une semaine.

Voilà on est inquiet·es et énervé·es : les collègues sont démuni·es, dépassé·es, pas toujours soutenu·es, des collègues déposent plainte contre des enfants ; des collègues sont insulté·es, menacés, violentés verbalement et physiquement, épousées, à bout. Insatisfait·es du travail mené en classe qu'ils essaient pourtant de faire au mieux et dans l'attention de toutes et tous. Leur santé se dégrade à cause du travail. Ce n'est pas la première année où on vous le dit. Il y a 3 ans nous éditions un guide départemental à ce sujet. Il y a 15 jours, 200 collègues du département étaient réuni·es en stage syndical et ce fut l'occasion de reparler de l'objet de ce groupe de travail. Les collègues ont des idées, des propositions, issues de leurs constats de terrain et de leur expérience professionnelle. Ils ont besoin d'échanger avec l'administration sur leur réalité quotidienne en ayant le sentiment d'être entendus.

**DASEN** : On le mesure et on l'entend complètement. Le recteur le porte auprès du ministre et de la DGESCO. On sait que les collègues sont convaincu·es. Il y a plusieurs réponses : les moyens, la formation ou des fois une réponse extrême comme la suspension de scolarité. On est en train de recruter fortement. L'accompagnement humain n'est pas la seule réponse. Il y a aussi la question des moyens dans les ESMS.

**IEN ASH** : Pour ce qui est des élèves éruptifs, la plupart du temps, iels ne relèvent pas de la CDAPH. Il ne faut pas oublier les autres partenaires que le médico-social. Il y a la santé mentale des élèves. Il y a besoin d'un tissu de soin. Cela peut mettre à mal les autres élèves et enseignant·es.

### **Accompagnement humain.**

- 6 Pial du privé.

- 74 Pial publics.
- 2 PAS.

**Nombre d'AESH** : 1800 personnes (1200 ETP). Des visioconférences sont organisées à chaque période.

**La FSU** rappelle que les PAS n'intègrent pas les PIAL qui restent une structure propre. Dans l'état actuel des choses, les PAS ne permettront pas de régler la situation. Les collègues attendent des interventions concrètes, un soutien rapide et non culpabilisant. Des formations en présentielles peuvent être organisées au sein des PIAL.

**95.1% des élèves notifiés bénéficient d'un accompagnement humain.**

Il ne s'agit là que des accompagnements individuels. Pour certains départements, mutualiser c'est 3, 5, 6-10 élèves (!) car cela dépend des moyens disponibles.

**Au sujet des élèves :**

- 5878 élèves sont notifiés.
- 77.1% d'élèves notifiés avec un·e AESH.
- 1165 ETP AESH devant les élèves.
- Taux d'accompagnement entre 92 et 95%.
- 1800 notifications en 2015 (+328% en 10 ans).

L'administration reconnaît un souci avec la MDA qui notifie sans accompagnement ou encore un souci avec les Gevasco. « On y arrivera jamais », ou alors il faudrait 3 ETP d'AESH dans toutes les classes. Peu de classes ne sont pas impactées par un élève notifié. On va devoir prendre des décisions. En début d'année, on a diffusé des préconisations pour nous permettre d'accompagner à minima des élèves qui étaient les plus en difficulté. Donc on s'est dit qu'un élève notifié dans le cadre d'un accompagnement mutualisé n'était pas prioritaire. Certains accompagnements individualisés sont passés mutualisés. « On a pris quelques libertés ». Mais comme la quasi-totalité des départements avec la réglementation pour assurer les besoins prioritaires.

**Le DASEN** indique que recteur est averti, qu'il a fait un message d'alerte au ministère. D'où la première autorisation de recrutements. Tous les postes vacants sont récupérés et maintenant on demande des moyens complémentaires. Il y a un vrai sujet. On s'adapte au mieux. On récupère des ETP mais cela ne garantit pas des recrutements supplémentaires. On ne nie pas qu'il y a un sujet. On recrute à tour de bras depuis un mois environ. Ce n'est peut-être pas encore arrivé sur le terrain. Il y avait un sujet majeur sur Creil avec le recrutement de 10 AESH supplémentaires.

**IEN ASH** : on découvre aussi des Pial excédentaires.

### **Le DASEN au sujet des postes en ESMS :**

- 7 emplois en CMPP actuellement.
- 63 emplois sur les ESMS.

Il faut regarder ESMS par ESMS en fonction des taux de scolarisation. On pense par exemple ouvrir des moyens 2nd degré sur des reliquats de moyens au 1er janvier 2026. On est en délicatesse sur l'accompagnement AESH : nous ne savons pas à quel moment la courbe va se stabiliser. 5% de handicap c'est sûrement le bon niveau. C'est ce que l'on a actuellement.

### **Ressources humaines et moyens :**

- 477 personnels au service de l'EI :
  - Segpa : 86
  - Coordo Ulis 2d : 71
  - coordo Ulis 1d : 71
  - ERSEH : 34
  - ESMS : 83
  - hôpitaux : 3
  - pénitentiaire : 9
  - il y a aussi des moyens au CHI et au sein des CMPP.

31.5% de ces personnels sont en ESMS, 25,8% dans le 2nd degré et 42.7% dans le 1er degré. Ce n'est pas le même ratio que les élèves car le taux de pression se situe sur le 2nd degré. Les moyens dans le second degré permettront-ils d'absorber les élèves en situation de handicap ? On va continuer de créer des postes dans le 2nd degré.

### **Formation : 2 départs en DDEEAS en 2024 et 1 en 2025**

**La FSU** intervient pour rappeler l'importance de cette formation et in fine que des Dacs en exercice en soit titulaire, au moins qu'ils aient le Cappei et aient exercé en ASH 2nd degré ce qui ne semble pas être le cas cette année sur plusieurs structures avec des Dacs sans expérience et cela peut poser des problèmes...

**IEN ASH** : on réfléchit à un accompagnement en termes de formation en DDEEAS ; proposition d'accompagner des candidat·es en candidat libre et non plus à Suresne car c'est trop loin et cela freine la participation à la formation.

*Commentaire FSU : cette idée nous apparaît comme dangereuse. La formation DDEEAS est prenante mais très riche. Il ne faudrait pas qu'elle soit « départementalisée ».*

**FSU** : Quand un poste de Dacs se libère (intérim ou poste vacant), quelle est la procédure d'affectation du Dacs ?

**DASEN** : J'imagine que l'on commence par le proposer aux enseignants de la Segpa sur place. Il peut arriver qu'on ne le propose pas. Mais en général c'est comme cela que l'on procède.

**IEN ASH** : « On a ratissé large ». Il est important que les collèges de Segpa puissent se faire connaître. Je me mets à disposition. On est pas au courant de là où cela ne se passe mal. Lorsqu'un poste est vacant c'est important que les collègues puissent se mettre à disposition. Des entretiens ont été faits.

**FSU** : Des enseignant·es envisagent d'arrêter la formation car le calendrier change. L'épreuve est reportée à septembre au lieu de mai-juin. Les formateur·trices ont été surpris aussi.

**IEN ASH** : Pour tout vous dire à 17h00, il y a une visioconférence avec les autres IEN ASH de l'académie d'Amiens car nous souhaitons préparer une rencontre en visioconférence chez les stagiaires Cappei dès mercredi prochain (26 novembre 2025) pour apporter des explications à tous les collègues en demande. Il y a de vraies questions mais il faut en débattre avant.

## Segpa

**DASEN** : La Répartition des ateliers professionnels et certaines Segpa fonctionnent en réseau (Crèvecœur, Beauvais, Creil) ce qui permet d'avoir une offre plus importante d'ateliers. Du côté des chiffres : 1176 collégien·nes scolarisé·es en Segpa dont 267 sur notification MDA.

**FSU** : Grosse alerte des personnels que nous faisons aujourd'hui au sujet de la « 6ème inclusive ». Ces « annonces » posent des questions sur le plan de la réglementation, des moyens, de l'organisation du travail.

**La FSU** rappelle également l'historique des fermetures des Segpa de Brenouille et Crépy-en-Valois en 2013 et la réouverture de la Segpa de Crépy-en-Valois. Elle s'inquiète aussi pour la Segpa de Noyon.

**DASEN** : C'est « l'honneur » des DSDEN de travailler pour les élèves les plus en difficulté. Nous serons très attentifs sur la question des champs professionnels. Des équipes de Segpa accueillent des élèves d'Ulis sur le champ professionnel. Le **Dasen** tient à la stabilité de façon à ce que l'on puisse répondre aux besoins. On ne peut pas être tout le temps dans des changements. Les champs professionnels coûtent cher. Les structures doivent être stabilisées.

Le Dasen rappelle que les « 6ème inclusives » ne sont qu'une proposition pour les équipes qui le souhaitent et uniquement pour celles et ceux qui le souhaitent et « qui veulent aller plus loin dans la réflexion de l'école inclusive ». Cela ne remet pas en question la question de la pré-orientation de Segpa.

**La FSU** rappelle le caractère non obligatoire de cette demande. Elle indique également que ce n'est pas parce que les équipes ne mettent pas en place de 6ème inclusive

qu'elles ne réfléchissent pas et ne mettent pas en place des projets d'inclusion. Elle indique que la dernière note de la DEPP valorise le travail des équipes à destination des élèves en grande difficulté scolaire.

**Le Dasen** indique que 25% des enfants de Segpa sont issus d'une notification MDA : on se pose la question 95% sont issus des CSP les défavorisées. Il n'y a pas de « de catéchisme sur la Segpa inclusive ». On en a reparlé avec les Dacs et enseignant·es. Ouvrir des débats sur l'école inclusive ce n'est pas ouvrir le débat sur la fin de la Segpa. Il s'agit de faire en sorte que les équipes réfléchissent. Comment on travaille ensemble ? Il y a des Segpa où cela fonctionne. Mais c'est l'arbre qui cache la forêt. Les passerelles proposées en 3ème, on les compte sur les doigts d'une main. L'estime de soi des élèves est dégradé. La structure doit accueillir encore mieux qu'elle ne le fait. Sur la sécurisation des parcours, cela intéresse beaucoup les Dacs. Proposer une offre de qualité dans un parcours qui doit être un parcours de réussite c'est un objectif. Les Dacs doivent faire vivre ces discussions au sein de leurs équipes.

**La FSU intervient au sujet de la formation Cappei 2025-2026 :** des enseignant·es envisagent d'arrêter la formation car le calendrier a changé. L'épreuve est reportée à septembre 2026 au lieu de mai-juin. Les formateur·trices ont été surpris·es également.

**IEN ASH** : Une réunion avec les autres IEN ASH est justement organisée juste après ce groupe de travailcar nous souhaitons préparer une rencontre avec les stagiaires Cappei dès mercredi prochain pour apporter des explications à tous les collègues en demande. Il y a de vraies questions mais il faut en débattre avant.

## ERSEH

Dans le département, il y a 1 coordonnateur des ERSEH, 36 ERSEH dont 2 pour le privé. Deux postes ont été créés à la rentrée 2025. 241 dossiers ouverts par ERSEH en moyenne avec donc des différences. Sur le creillois, il y a eencore des enseignant·es qui ont beaucoup de dossiers. 1/3 des enseignant·es sur les postes d'ERSEH ont été renouvelés. Le coordonnateur accompagne les nouveaux et nouvelles ERSEH.

Dans le département, 8424 PPS sont ouverts dont 3600 pour le premier degré, 4171 pour le second degré. Cela représente une moyenne de 4,2 PPS par école et 26,3 PPS par établissement.

**Au sujet de la mise en place du LPI :** 2026, c'est une année de basculement de AGESH vers le LPI. Des informations sont organisées sur toutes les circonscriptions du département à destination des directeur·trices pour les informer de la montée en charge du LPI.

## Ulis 1er degré

**Dans le premier degré,** il y a 56 Ulis TFC, 8 TSA, 6 TSLA, 2 TFM, 1 TFV.

- 985 élèves notifié·es Ulis
- 873 élèves affectés en Ulis

- 27.3% d'élèves notifiés Ulis.

Les besoins seront observés pour se projeter sur un dispositif de plus l'an prochain. Il faut observer si des besoins se concentrent sur un territoire. Dans le premier degré, le réseau est stabilisé.

**Dans le second degré**, les dispositifs Ulis 2nd degré sont au nombre de 56 en collèges et 11 Ulis au lycée. On est encore dans une dynamique d'ouverture. Deux ouvertures ont été prononcées à la rentrée 2025 (Chaumont-en-Vexin et Lassigny) ce qui totalise : 44 TFC, 3 TSA, 4 TSLA, 3 TFM, 1 TFV, 1 TFA.

- 1305 élèves notifiés ulis,
- 869 affectés en ulis,
- 31.3% d'élèves notifiés Ulis.

Taux de couverture des notifications ulis (1d et 2d) :

- 94.5% en 1d Oise,
- 74.8% en 2d Oise,
- 92.6% 1d et 83.2% 2nd.

**La FSU** exprime son inquiétude sur des changements suggérés par la DSDEN. Les collègues ont exprimé ces mêmes formes d'inquiétude. Elle affirme la nécessité de faire confiance aux équipes et qu'il faut arrêter les injonctions surtout celles qui ne sont pas réglementaires et affirmées lors d'une visioconférence à destination des coordonnateurs des Ulis premier degré de l'Oise.

**Le DASEN** indique qu'il peut y avoir des propositions, des objectifs d'aller dans le sens de l'esprit de l'école inclusive mais que ce travail est « fin et en douceur ».

**L'IEN ASH** rappelle que le texte national encadrant le fonctionnement des dispositifs Ulis date de 2015 et qu'il y a aussi le dernier référentiel Cappei, lui en date de 2021 et qu'il « s'était passé des choses entre-temps », notamment demander au coordinateur·trices d'être présent·es un peu plus en classe avec les autres enseignant·es pour assurer cette porosité des gestes professionnels ; cela va dans le sens des textes. \*

**La FSU** demande à ce que des réunions en présentiel soient organisées en non en distanciel pour évoquer ce genre de sujets. (à vérifier je ne sais pas si on a formulé comme cela).

**La FSU** rappelle qu'elle défend le principe d'éducabilité. L'École c'est l'École. Philosophiquement il ne devrait même pas y avoir d'école inclusive et donc pas d'IEN EI. Mais c'est très facile à dire. Et vous pouvez le dire en présentiel ou en visio, c'est contre-productif si cela n'est pas accompagné. Et cela n'est pas accompagné. La réalité c'est que cet idéal, cette philosophie de l'école inclusive se retourne contre elle-même. Votre discours n'est plus entendable pour les collègues. La FSU a le sentiment que personne ne dirige le bateau de l'école inclusive que la navigation est à vue, sans boussole avec des

injonctions contradictoires, un manque de soutien, une culpabilisation des équipes qui n'y arrivent pas, etc.

**La FSU** dénonce également vigoureusement la non application de la circulaire nationale qui encadre le fonctionnement des Ulis limitant le dispositif à 12 élèves. Dans le département, malgré l'opposition justifiée d'une équipe, vous avez fait le forcing pour inscrire une nouvelle élève.

Au sujet des dispositifs Ulis qui seraient amenés à dépasser les 12 élèves, **le DASEN** indique que « les textes sont indicatifs » (gloups !), « on essaie d'être en adéquation avec les possibilités et la réalité et les équipes mais que malgré tout on doit accueillir un maximum d'élèves ». Pour la DSDEN de l'Oise, l'accueil d'un 13ème élève (voire plus parfois 14, 15 !) peut ne poser aucun problème. L'intérêt de l'élève doit être préservé. C'est du cas par cas. Cela doit faire l'objet de discussions et d'échanges. C'est comme cela que les IEN ASH procèdent. L'idée est l'intérêt des personnels et des élèves. Si on peut faire on fait, si c'est irritant, on le fait pas.

**FSU** : Le BO de 2015 (circulaire de 2015 sur les Ulis) n'est donc pas réglementaire ?

**L'IEN ASH** reprend la parole pour tenter de nous rassurer sur la nécessaire concertation et qu'il « a dû avoir des ratés ». La concertation s'est bien faite mais elle a dû s'arrêter quelque part.

**FSU** : Oui, probablement sur la D149.

**La FSU** réintervient pour rappeler les discours précédents des IEN ASH (aujourd'hui plus dans le département). Pendant plusieurs années des postes en ESMS ont été fermés. Un établissement entier à Bois-Larris : fermé. Des postes au CHI : fermés. Des postes en ESMS : fermés. Aujourd'hui vous nous dites qu'il faut recréer des postes, oui il faut en recréer. Les mêmes postes que vous avez fermés il y a peu ? Mais rappelons-nous vos discours en CDEN : à moyens termes les postes d'enseignant·es en ESMS ont vocation à fermer. Rappelons-nous que vous avez fermés presque tous les postes d'enseignant·es spécialisées en CMPP. Vous dites que les postes d'AESH manquent d'attractivité : c'est évident avec de tels salaires et de telles conditions de travail. Vous allez devoir créer 30 postes de coordo PAS mais cela va se faire sur le réseau scolaire ; c'est-à-dire avec des fermetures de classes !

### **Rased :**

55 PsyEN affectés sur 62 postes.

48 postes ADP et 25 ADR. 5 postes ont été gelés à la rentrée pour permettre des ouvertures de classe. L'objectif est de réimplanter tous les ans des postes au mouvement.

### **Pôle d'appui à la scolarité :**

Les IEN ASH présentent l'objectif de la création de 30 Pas sur le département. Deux PAS sont en expérimentation sur Beauvais Nord. L'objectif de ces PAS est de sécuriser la

scolarisation de tous les enfants et d'étudier les saisines. Des propositions de réponse seront faites rapidement avec l'objectif d'accompagner les familles. Le Pas permettrait un « lien de compréhension sur ce qui peut faire obstacle aux apprentissages de leur enfant » ; du matériel adapté serait mis à disposition. Le projet est donc d'implanter, aux côtés des équipes enseignantes, des binomes enseignant·es spé/éducateur·trice spé au contact/conseil des équipes et des familles en plus des ERSEH. L'expérimentation de l'Aisne donne satisfaction. Il y aurait aussi un·e AESH référent·e, un·e psychologue, un·e ergothérapeute, un·e orthophoniste. Il s'agirait d'une expertise de premier niveau et de terrain aux côtés des équipes.

L'éducateur·trice spécialisé·es dépendra d'un établissement médico-social. Actuellement ce sont les PEP grand Oise qui sont l'opérateur pour les deux PAS (Bresles et Baumont) mais qu'ils ne seront pas forcément le seul opérateur départemental.

Le budget serait de 140 000 euros par PAS par an. Sur les moyens le MEN n'a pas prévu de postes.

Il ne faut pas non plus oublier le PCPE (dispositif médico-social) qui permet à des élèves d'accéder à de l'ergothérapie, psychomotricien·ne, orthophonie, etc.

Pour les 2 PAS de cette année, le plateau technique est à mi-temps. L'an prochain les plateaux techniques seront consolidés pour attirer des professionnels à temps plein : un plateau technique pour 9 PAS.

### **Les principes :**

1. Une équipe mixte EN-ARS (Éducation nationale et agence régionale de santé) composée d'un·e enseignant·e spécialisé·e et d'un·e éducatrice·teur spécialisé·e
2. Une réponse rapide sous 2-3 semaines
3. Des saisines de qualité lorsqu'il faut malgré tout aller vers la MDA.
4. Un plateau technique avec des professionnels (ergothérapeute, psychomotricien·ne, orthophoniste).

**La FSU** rappelle que le département de l'Oise souffre d'un manque d'attractivité de beaucoup de profession et évidemment de professionnels du soin. Il ne suffit pas de dire que sur les plateaux techniques il y aura des professionnels pour qu'iels y soient. La FSU craint que l'on ne soit que dans l'affichage. Elle rappelle que les PAS ne fusionnent pas avec les PIAL et les catastrophes de la mutualisation avec la création des PIAL pour les AESH, les équipes et les élèves. La FSU rappelle que les moyens « Éducation nationale » dans l'Aisne ont été pris sur le réseau des écoles et demande un fléchage national des moyens.

**Le DASEN** indique que les coordo. PAS seront accueilli·es dans les collèges avec un accueil de qualité du Conseil Départemental et une installation dans de bonnes conditions. Les frais de déplacement ou de petit matériel cela sera avec l'ESMS. Portables et téléphones sont commandés.

## Préalable FSU : Anaïs

### 1. Présentation des dispositifs d'adaptation et de scolarisation des élèves en situation de handicap

La classe ! Et ses enseignant·es et ses AESH ! C'est le premier "dispositif" ?! Revenir sur les conséquences d'une inclusion sans moyen. Cf enquête nationale par exemple .

Dans une classe, il y a les élèves dits ordinaires , les élèves avec une reconnaissance de la MDA (mdph) et un accompagnement AESH sans être notifiés ULIS ou ESMS ou en attente d'une place , les élèves diagnostiqués DYS qui ont été "retirés" du circuit mdph mais qui ont besoin d'adaptations et il y a des élèves avec des nouveaux troubles TND comme les TOP....

#### Ulis 1er degré : Anaïs

- éléments non réglementaires présentés lors d'une visio
- tableau horaire à remplir pour octobre pour spécifier le nombre d'heures en inclusion et non pas les actions pédagogiques Les directeurs d'une école avec un dispositif Ulis ont aussi reçu ce tableau à remplir. Il faut peut-être arrêter de pressuriser les collègues. + visio LPI pour les dir
- temps d'inclusion dans les classes ordinaires "imposés" en fonction des cycles alors que la circulaire prône le retour dans le dispositif autant que de besoin
- imposer 3x1h de conseil de maîtres alors que pas dans la circulaire
- missions demandées aux coordinateurs d'ULIS qui dépassent celles de la circulaire (remplacer les rased lors de l'inclusion inversée, faire du "feed-back" sur les gestes professionnels de ses collègues, suppléer le.la directeur.trice. )

textes réglementaires encore en vigueur

- [https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo30/MENE%201612034C.htm?cid\\_bo=105511](https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo30/MENE%201612034C.htm?cid_bo=105511) Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires
- <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENE1504950C.htm> Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés
- [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000018380812/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018380812/) Article D411-7Version en vigueur depuis le 16 août 2023 Dans chaque école, le conseil des maîtres de l'école est composé des membres de l'équipe pédagogique suivants :

- 1° Le directeur, président ;
  - 2° L'ensemble des maîtres affectés à l'école ;
  - 3° Les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
  - 4° Les membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école.
- Le conseil des maîtres de l'école se réunit au moins une fois par trimestre en dehors de

l'horaire d'enseignement dû aux élèves et chaque fois que le président le juge utile ou que la moitié de ses membres en fait la demande.

Il donne son avis sur l'organisation du service qui est ensuite arrêtée par le directeur de l'école. Il peut donner des avis sur tous les problèmes concernant la vie de l'école.

Il exerce les attributions prévues aux articles D. 312-17, D. 321-6 et D. 321-15. Il est consulté par le directeur d'école en vue d'identifier les besoins de formation de l'équipe pédagogique et de proposer des actions de formation à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré.

Un relevé des conclusions du conseil des maîtres de l'école est établi par son président, signé par celui-ci et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Une copie en est adressée à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré.

donc sur quoi se fondent ces directives ? départementales ? académiques ?

Ulis 2nd degré et Ulis pro : Pierre

- Demander un travail sur le maillage. Sur certains secteurs 2-3 Ulis 1er degré et 1 seul dispositif 2nd degré.
- Trop peu d'ulis Pro en LP.

Segpa (structure pas dispositif ☺☺☺☺ n'en déplaise à l'IEN ASH) Pierre

- Formation/réunion départementale --> déploiement de 6ème inclusive = non réglementaires. Rappel structure et non dispositif.
- Demande d'arrêter de mettre la pression sur des équipes qui bossent et sont investi·es. faire confiance. Rapport de la DEPP souligne l'intérêt de la Segpa dans la réussite des élèves. donc merci d'arrêter de mettre la pression et ces demandes.
- Rappel attachement à ce que les Dacs aient le Cappei/DDEEAS/aient exercé en Segpa et en cas de vacance ou intérim qu'un appel à volontariat soit effectué auprès des équipes. sinon désorganisation.

ESMS / UEE

- Savons souhait de fermer des classes. Cela avait été indiqué par les 2 précédents IEN AESH "sur le moyen terme". Grosses inquiétudes des personnels également à ce sujet.
- DITEP et interventions dans les classes : ++

PIAL

Les AESH

Les coordo

Notification mutualisées et individualisées : évolutions réglementaires ? Anaïs

PAS

- moyens ? projection pour l'an prochain en matière de carte scolaire ?
- 02 = postes de coordo pris sur le réseau des écoles ; qu'en sera-t-il pour le 60 ?
- désert médical ?

Rased Pierre ? Tu avais suivi l'an dernier ?

## 2. Échanges

- un vrai STATUT pour les AESH avec une vraie formation (formation aux divers handicaps, formation premiers secours)
- grosse demande de formations en PRESENTIEL avec des professionnels para-médicaux pour comprendre et connaître les divers handicaps et/ou troubles
- des temps de concertation avec les CMP, ortho, psycho...comptabilisés sur les temps des 108h.
- des effectifs réduits dans toutes les classes
- des structures ou des personnels para-médicaux DANS LES ECOLES.
- des délais administratifs raccourcis
- des places en ESMS !!
- place de la maternelle et de la prévention dès la PS

Concernant le CAPPEI, beaucoup d'enseignants de l'Oise regrettent la modification des modalités de passation des épreuves et envisagent d'arrêter la formation, qui nécessite un énorme investissement... auriez-vous des explications à ce sujet ?